



Dossier de presse 2018

La résidence secondaire 2.0 investit la France !

Le PRL : ce nouveau concept qui séduit de plus en plus de Français, est en train de se déployer partout en France. « **Nature et Résidence** » qui se positionne désormais en leader sur ce marché l'a bien compris, et multiplie les implantations de parcs, en Bretagne, dans les Alpes, en Corse, en Aquitaine ou encore sur la Méditerranée.



Qu'est-ce que le PRL ? (Parc Résidentiel de Loisirs)

Les parcs de « **Nature et Résidence** » sont constitués de véritables résidences secondaires sur des parcelles viabilisées.

Des cottages, chalets, bungalows et autres logements neufs, livrés meublés avec parcelle de terrain en pleine propriété.

Ils proposent des services haut de gamme tout au long de l'année. Piscine, espaces verts, gardiennage, solutions de gestion locative.

Devenir propriétaire d'une maison de vacances en pleine nature a un prix abordable est aujourd'hui une réalité.



Que l'on soit plutôt Mer...

Les PRL de « Nature et Résidence » un investissement qui séduit !

Les investisseurs ne s'y trompent pas, à mi-chemin entre la maison de campagne, très coûteuse à entretenir, et le mobile-home qui manque d'espace pour des vacances prolongées, le PRL est le choix idéal alliant accessibilité, praticité et originalité pour les propriétaires en quête d'une résidence secondaire.

Ce concept offre la possibilité d'acquérir un cottage en bois haut de gamme en pleine propriété foncière.

Quels sont les avantages du PRL ?

- La **pleine propriété** garantie.
- La **Qualité**. Du choix de l'emplacement des projets à la réalisation des cottages.
- Des résidences secondaires **fabriquées en France** et certifiées Qualibat.
- L'**Eco-responsabilité** en réduisant au maximum l'impact de la construction sur l'environnement
- Les **Services** haut de gamme toute l'année, sans gestionnaire.
- La **cession ou transmission** de l'acte de propriété aux héritiers
- La **variété des sites** d'implantation qu'offre « Nature et Résidence »

- Et enfin, **l'investissement lui-même** ! Une résidence secondaire en pleine propriété à moins de 100 000€ (Prix moyen 130 000€)



Une résidence secondaire clé en main pour moins de 100 000€ !



Que l'on soit plutôt Forêt...

Le Parc Résidentiel de Loisirs : un concept méconnu et souvent mal identifié

Le terme « Parc Résidentiel de Loisirs » englobe deux systèmes de services et d'opérateurs tout à fait différents, ce qui peut semer le doute dans l'esprit des propriétaires :



La Location (PRL Hôtelier) :

La résidence appartient au propriétaire, mais il n'est pas propriétaire du terrain, en conséquence, il doit louer la parcelle à l'année (entre 3000 et 5000 euros/an en fonction de la situation géographique) sur un terrain type camping soumis, au classement étoile avec la possibilité de fermeture l'hiver et l'afflux massif de vacanciers durant la période estivale. De plus, le loyer est révisable tous les ans et le propriétaire est soumis aux conditions du bail.



La Propriété (PRL à cession de parcelle) :

Le Parc Résidentiel de Loisirs est entièrement composé de propriétaires qui jouissent de tous les espaces et services à prix abordable. De véritables constructions en bois, il s'agit de domaines résidentiels en toute propriété.

Il s'agit du type de PRL **que Nature & Résidence** développe depuis plusieurs années, des programmes très haut de gamme, éco-responsables et financièrement accessibles.



Ou encore Montagne...

Quelques réalisations « Nature et Résidence »

Que ce soit en Bretagne, dans les Alpes, en Corse, en Aquitaine ou encore sur la Méditerranée, « Nature et Résidence » multiplie ses parcs, et rencontre un véritable succès.



La Pomme de pin



Domaine Résidentiel de Lespecier



Casa Lenha



La Cigale



Le Clos d'Arguins



Les Cottages de La Pinède



Le Domaine du Téo

Les parcs affichant « 100% vendu » se multiplient !

Ceci démontrant le véritable engouement que rencontrent les PRL de
« Nature et Résidence »

« Nature et Résidence » c'est aussi la rencontre de deux passionnés !

Un groupe fort, expert du tourisme et de la promotion immobilière

Une amitié entre deux hommes est à l'origine de tout : Luis Do Souto et Philippe Bernat-Salles.

Ils se rencontrent en 1999, juste avant le sacre de Philippe Bernat-Salles comme vice-champion du monde de rugby avec le XV de France.

En parallèle de sa carrière de joueur professionnel international de rugby, il entame avec Luis Do Souto leur première association : la gestion du camping de la Mer à Labenne, entre Hossegor et Biarritz. Le succès est au rendez-vous et les encourage à acquérir d'autres campings.

Par la suite, les deux associés se lancent dans la promotion immobilière avec la société Insitom dans le secteur du loisir avec la création des Parcs et Résidentiels de Loisirs Nature et Résidence.



Luis Do Souto

Philippe Bernat-Salles



Les Chalets Fabre, 100% made in France



Les chalets Fabre, c'est 70 ans d'expérience au service des charpentes et du bois, ce qui leur permet aujourd'hui et depuis 20 ans d'être un expert des constructions légères de loisirs à ossature bois.

L'entreprise a su s'adapter aux contraintes et demandes modernes tout en conservant une méthode de travail et de conception traditionnelle : tous les chalets sont conçus, réalisés et produits dans leurs ateliers en Aveyron avant d'être assemblés directement sur place.

Une entreprise qui dure au service de constructions durables.

Les chalets Fabre s'engagent à limiter les impacts de leurs constructions sur l'environnement, tout en garantissant, à l'intérieur, des conditions de vie saines et confortables. Ainsi, chaque chalet est soumis à des normes strictes d'éco-construction et d'éco-gestion.

Ces artisans du bois, devenus experts du chalet sont partenaires historiques de « Nature et Résidence » en matière de constructions légères sur chaque parcelle. Leur process industriel et la technicité des constructions ossature bois, permettent à l'entreprise de garantir les Habitations légères de loisirs pendant 10 ans, à l'instar d'une construction traditionnelle.

Ainsi cette collaboration permet à « **Nature & Résidence** » de garantir des habitations de qualité, fiables et durables.



La collaboration avec ESPACE INDUSTRIE – NATURA COTTAGE



La rencontre entre deux dirigeants, Luis Do Souto pour le groupe « Nature et Résidence » et Patrick Bonnard pour le groupe Altéor, soucieux chacun de fournir des prestations de qualité et en parfaite adéquation avec les besoins de leurs clients a donné naissance à l'offre Natura Cottage.

Cette gamme complémentaire, au design résolument contemporain, proposant des cottages fabriqués à Aix en Provence et 100% français, permet à « Nature et Résidence » d'élargir son offre dans le souci de proposer toujours d'avantage de choix à ses clients pour répondre au mieux à leurs attentes.

La luminosité naturelle est l'une des clés du confort de la résidence Natura Cottage, chaque cottage bénéficie d'une agréable clarté intérieure. Les maisons écologiques de Natura Cottage sont fabriquées en ossature bois, un système constructif respectueux de l'environnement.

Vous apprécierez l'esthétique architecturale de votre cottage, sa solidité pérenne, la qualité de son isolation phonique et thermique. Vous trouverez ici un excellent niveau de confort, la garantie d'une qualité de construction française et une conformité attestée aux normes européennes.



Les précisions d'un Notaire...

L'acquisition d'un terrain dans un PRL est-il un achat sûr ?
Le propriétaire d'un bien PRL est-il l'unique propriétaire de son bien ?

L'acquéreur est seul propriétaire de la parcelle qu'il acquiert de la société qui réalise le PRL. Cette acquisition se fait par acte notarié, après la signature d'un contrat de réservation. Sur cette parcelle l'acquéreur implantera une Habitation Légère de Loisirs dont les dimensions maximum et les caractéristiques seront précisées dans l'acte d'acquisition.

La société qui commercialise le PRL est tenue de réaliser les différents équipements communs (circulations, espaces verts, terrains de jeux, bâtiments communs...)

Cette obligation est garantie par une banque ou par des fonds bloqués chez le notaire en charge de l'opération.

Les parties communes et les bâtiments communs sont généralement gérés par une Association Syndicale Libre composée de tous les propriétaires de terrains sur le PRL.

Un règlement et un cahier des charges définissent les possibilités d'utilisation de la parcelle au regard du droit de l'urbanisme et établissent les règles de vie commune à l'intérieur du Parc.
Le propriétaire dans un PRL est libre de revendre son lot et son chalet comme il l'entend.

Maitre CAPDEVILLE
Notaire de la Compagnie des Notaires de Landes - Pyrénées Atlantiques et
Hautes Pyrénées



Et celles d'un Géomètre...

Comme dans un achat « classique », le propriétaire d'un chalet Nature & Résidence est-il propriétaire du terrain sur lequel il est ?

Tout à fait, il est propriétaire de ce bien, comme s'il s'agissait d'un lot de lotissement. Il acquiert une parcelle cadastrale qui lui est cédée par un acte authentique reçu par le notaire du parc résidentiel de loisirs. Il a la possibilité s'il le souhaite de demander à son notaire de famille de l'assister.

Les espaces communs du parc résidentiel de loisirs seront gérés, comme dans un lotissement, par une association syndicale libre dont il sera membre.

Le terrain est-il borné?

Bien sûr, très tôt dans le montage du projet, le périmètre du parc résidentiel de loisirs est borné contradictoirement avec les propriétaires riverains.

Ses limites sont donc parfaitement maîtrisées.

A l'issue des travaux de viabilisation, chaque emplacement devant être vendu est borné.

Sa superficie est garantie au m² près, et les limites sont garanties par le géomètre-expert.

Laurent GAUBERT
Géomètre Expert Urbaniste





NATURE & RÉSIDENCE

un art de vivre clé en main

CONTACT PRESSE

Luis Do Souto
Fondateur
06 21 97 85 74

l.dosouto@natureetresidence.com